

Orientation et avantages pour les nouveaux membres

Version : Février 2026



IAM
LE SYNDICAT

Message du Vice-président général du Canada

Confrères, Consoeurs,

En rejoignant l'IAM, vous faites désormais partie d'un syndicat fort, solidaire et engagé à défendre les droits et les intérêts de ses membres.

L'IAM est bâti sur la force collective : des travailleuses et travailleurs qui s'unissent pour obtenir de meilleures conditions de travail, des salaires équitables, des avantages sociaux solides et le respect sur le lieu de travail. En tant que membre, votre voix compte et contribue directement à cette force.

Votre syndicat est là pour vous soutenir, vous représenter et vous accompagner lorsque vous en avez besoin. Que ce soit pour répondre à vos questions, défendre vos droits ou améliorer votre milieu de travail, l'IAM agit en votre nom, chaque jour.

Ce syndicat repose sur l'engagement de ses membres. En participant, en vous informant et en vous impliquant, vous contribuez à bâtir un syndicat plus fort pour aujourd'hui et pour les générations à venir.

Bienvenue à l'IAM. Ensemble, nous avançons, solidaires et déterminés.

En solidarité,

David Chartrand

Vice-président général

IAM Le Syndicat Canada



**Justice
pour les
travailleurs
et travailleuses**



Qu'est-ce qu'un syndicat ?

Un syndicat est un groupe d'individus qui se rassemblent sur leur lieu de travail pour se soutenir mutuellement afin d'obtenir l'équité, la dignité et la justice économique pour eux-mêmes, leurs collègues et leur communauté.

Cela ne peut être réalisé que par l'action collective. En travaillant ENSEMBLE.



À propos de l'IAM



L'Ordre des machinistes et ingénieurs mécaniciens, qui deviendra plus tard l'IAM, a été fondé dans le plus grand secret, dans une fosse ferroviaire en Géorgie, aux États-Unis, le 5 mai 1888.

Fondée en 1890, l'Association internationale des machinistes (IAM) Canada est un pilier du mouvement syndical, luttant pour les droits des travailleurs et travailleuses à une époque où les longues heures de travail, les conditions dangereuses et les bas salaires étaient la norme.

Ce qui a commencé comme un petit groupe de machinistes militant pour le changement est devenu l'IAM d'aujourd'hui, l'un des syndicats les plus importants et les plus influents au Canada. Ces membres fondateurs, à l'origine du mouvement, font désormais partie d'une organisation forte comptant 50 000 membres au Canada et 600 000 membres en Amérique du Nord.



Les principes de l'IAM



Nous dirigeons avec intégrité : Nous faisons toujours ce qui est juste pour celles et ceux qui comptent sur nous.

La force du collectif pour aller plus loin : Ensemble, nous sommes plus forts et accomplissons davantage.

Nous écoutons : Chaque voix compte et mérite le respect.

Nous encourageons l'action : Informez-vous, impliquez-vous et faites une différence chaque jour.

Nous gagnons ensemble : Le succès vient lorsque nous travaillons unis, car nous avançons et progressons ensemble.

Nous croyons en la justice sociale et économique : Nous nous engageons à défendre l'équité, l'égalité et la protection des droits humains, afin que tous les travailleurs et travailleuses soient traités avec dignité et respect. Nous luttons pour des salaires équitables, de bons avantages sociaux et de meilleures conditions de travail, et nous faisons pression pour des politiques favorisant une répartition plus équitable de la richesse et la réduction des inégalités de revenus.



L'IAM en chiffres



600,000

Membres en Amérique du Nord

50,000

Membres et retraités au Canada



66

Sections locales



6

Districts



3

Conseils provinciaux



10 000+

Conventions collectives à travers l'Amérique du Nord

L'IAM représente les travailleurs et les travailleuses dans les secteurs suivants

Transport aérien

Aérospatiale

Automobile

Santé et soins à domicile

Construction navale

Chemin de fer

Représentants syndicaux

Machiniste

Service financier

Industrie minière

Hôtellerie

Fabrication d'autocar

Gouvernement

Nucléaire

Maisons préfabriquées

Installation d'ascenseur

et plus...



Le conseil exécutif de l'IAM

L'IAM est votre syndicat. En tant que membre, vous pouvez compter sur le soutien de 600 000 hommes et femmes qui partagent vos valeurs. Ensemble, nous avons la force du nombre et le poids nécessaire pour améliorer la vie de nos familles.

Le Conseil exécutif de l'IAM est chargé de vous représenter et de renforcer encore davantage notre syndicat. Sa mission est de mettre en œuvre la vision de nos membres telle qu'elle a été votée et ratifiée par les délégués au congrès international de 2024.

De l'atelier à la direction, l'IAM est uni dans sa lutte pour une économie équitable pour toutes les familles et communautés de travailleurs et travailleuses.



Brian Bryant
Président international



Dora Cervantes
Secrétaire-
trésorière générale



David Chartrand
VPG Canada



David Sullivan
VPG Territoire de l'Est



Richie Johnsen
VPG Territoire de transport
aérien



Craig Martin
VPG Territoire Sud



Jody Bennett
VPG siège-social



Sam Cicinelli
VPG Territoire du Midwest



Robert "Bobby" Martinez
VPG Territoire Ouest



Rencontrez l'équipe du Canada



DAVID CHARTRAND
VPG Canada



RALPH MARTIN
Chef du personnel



MAGALY FADEL
Secrétaire confidentielle



CAROLINE RAMOS
Secrétaire administrative



DEREK FERGUSON
Représentant international



KEITH AIKEN
Coordonnateur aérien



SAM JABBAR
Recruteur



VANESSA BREIDY
Représentante des comms



LUCIE MORILLON
Représentante des comms



ROYA RISMANKAR
Analyste de recherche



SCOTT JACKSON
Responsable du recrutement territorial



CORDELL DRAAYERS
Vérificateur international



KIM VALLIERE
Représentante internationale



MICHEL RICHER
Coordonnateur du Québec



NEIL GIROUX
Représentant international



LOU PAGRACH
Représentant international

Rencontrez l'équipe du Canada



STEVE PRINZ
Représentant international



BERNIE WOOD
Représentant international



ÉRIC RANCOURT
Représentant international



KEVIN TIMMS
Représentant international



MATTHEW BARNABLE
Représentant international



YAMA TOKI
Recruteur associé



JEAN MARC BRUNET
Recruteur associé

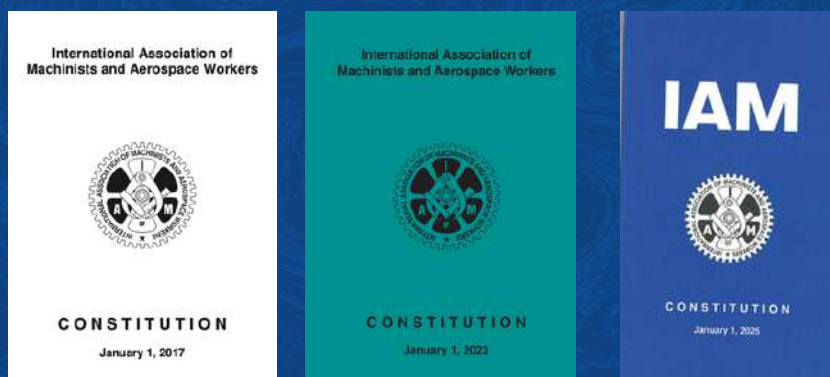
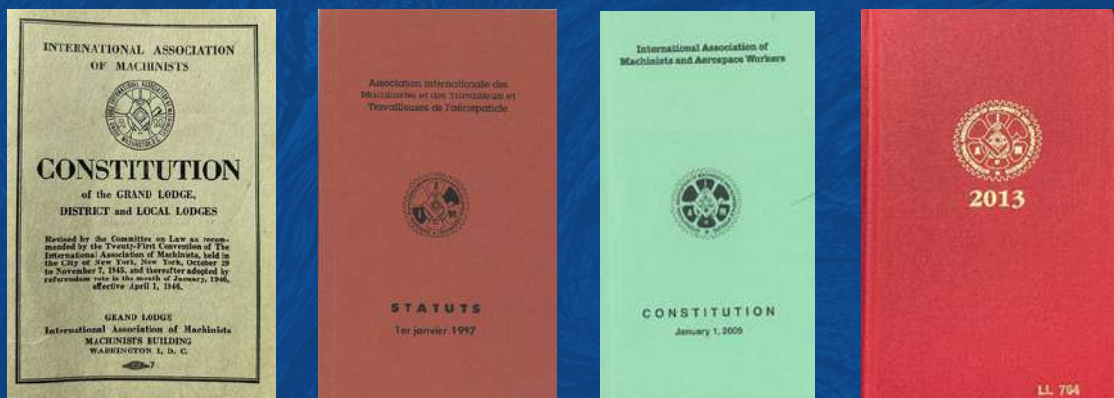


PETER TSOUKALAS
Représentant spécial



Les statuts

- Les statuts de l'IAM est le document de gouvernance suprême du syndicat.
- Ce document a été rédigé initialement par les membres lors de la première convention de l'IAM à Atlanta en mai 1889.
- Les révisions ne peuvent être apportées que par les délégués des membres lors des conventions internationales quadriennales.
- Révisés et approuvés par les membres lors de chaque convention internationale, jusqu'à la 40e convention à New York tenue en Septembre 2024.



Notre établissement éducatif

Nous sommes le seul syndicat à disposer d'un établissement éducatif à temps plein !

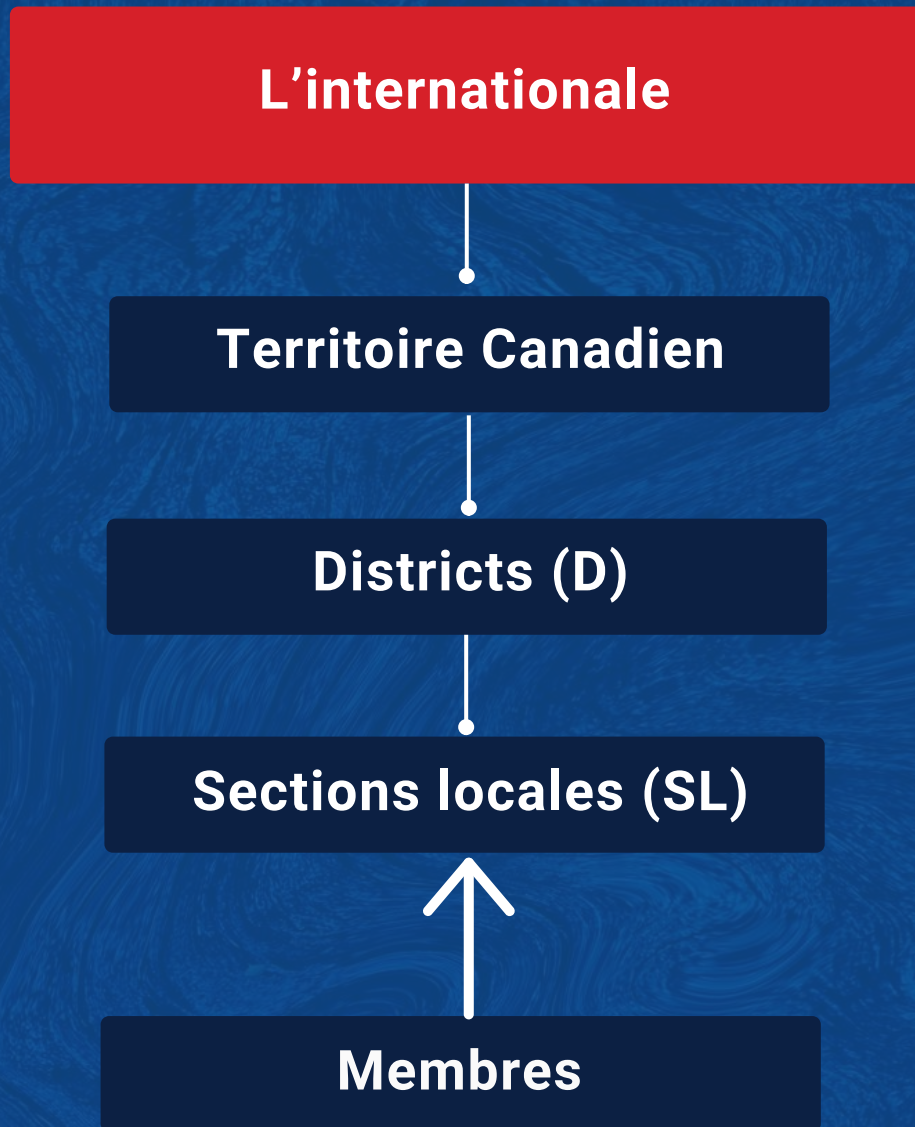


À l'IAM, nous croyons en la puissance du savoir. C'est pourquoi nous offrons fièrement le seul établissement éducatif à temps plein en Amérique du Nord dédié à l'autonomisation de nos membres.

Le Winpisinger Center, fondé en 1981, est un pilier de notre engagement envers l'éducation et la formation depuis plus de 40 ans. Avec près de 90 000 participants ayant suivi ses programmes transformateurs, nous continuons à honorer la vision de l'ancien président Winpisinger, en équipant nos membres des compétences et des connaissances nécessaires pour prospérer dans le monde en constante évolution d'aujourd'hui.



La structure de l'IAM



Affiliations syndicales de l'IAM



**ONTARIO
FEDERATION OF
LABOUR**



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ



Affiliations syndicales de l'IAM





Votre syndicat. Votre lieu de travail.

- Votre comité d'atelier ou votre délégué syndical dispose d'un bureau, d'un numéro de téléphone ou d'un courriel pour que vous puissiez le contacter.
- Les délégués syndicaux sont disponibles pendant votre quart de travail et au sein de votre équipe dans le lieu de travail.
- Ils agissent en votre nom pour résoudre les problèmes et garantir le respect des conventions, des règles de travail et des règlements en matière de santé et sécurité.
- Leurs responsabilités incluent la supervision des demandes de vacances et des demandes de quart de travail, la gestion des réunions, des audiences et des griefs.
- Ils sont responsables de la défense et de la protection de vos droits.
- Les représentants en santé et sécurité sont également présents dans votre lieu de travail. Ils réalisent des audits de sécurité et veillent à ce que l'employeur fournisse un environnement de travail sûr.



Les délégués syndicaux



- Un délégué syndical met de côté ses intérêts personnels pour servir les besoins des membres.
- Les délégués syndicaux sont présents dans presque tous les lieux de travail et tous les quarts de travail.
- Ils constituent le premier niveau de représentation syndicale.
- Les délégués syndicaux sont toujours disponibles pour aider avec des questions, des problèmes, des préoccupations ou des plaintes.
- Ils aident à comprendre et à interpréter vos conventions collectives et locales.
- Les délégués syndicaux peuvent vous représenter et défendre vos intérêts lors des échanges avec l'entreprise.



Vos droits sur le lieu de travail

Vous avez droit à

- Un traitement équitable et égal de la part de votre employeur.
- La reconnaissance et l'application de vos droits et privilèges en matière d'ancienneté.
- L'intégralité de vos salaires, avantages, compensations et règles de travail telles qu'elles sont définies dans vos conventions collectives et locales.
- Un lieu de travail exempt de harcèlement ou de discrimination sous toutes ses formes.
- Un environnement de travail sain et sûr.
- La mise à disposition de tout l'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire.
- Une représentation syndicale chaque fois que vous en avez besoin.





Respect, Responsabilité, et Sécurité au travail

Informations clés à retenir :

- Traitez vos collègues et vos gestionnaires avec respect.
- Vous ne pouvez refuser une tâche de travail sauf si elle représente une menace pour votre santé et votre sécurité, ou celle de vos collègues, ou si elle pourrait endommager les biens de l'entreprise. Dans tous les autres cas, effectuez la tâche assignée et déposez un grief par la suite.

Pour l'utilisation d'équipement : Si vous n'avez pas été formé sur un équipement, informez votre Chef d'équipe/responsable et ne l'utilisez pas.



Les gains des syndicats :

Le code du travail

Le code du travail établit le cadre juridique des relations de travail, garantissant des pratiques équitables et protégeant les droits des employeurs et des employés. Grâce à un lobbying persistant et à une défense déterminée, les syndicats ont lutté pour obtenir l'inclusion de ce code du travail, assurant ainsi des protections renforcées pour les travailleurs et travailleuses dans divers secteurs.

- Le code du travail applicable dépend de l'emplacement de l'entreprise de l'employeur.
- Les employeurs fédéraux (par exemple, Air Canada) suivent le Code canadien du travail, Partie I – Relations industrielles.
- Les employeurs provinciaux suivent le code du travail provincial respectif pour la négociation collective.

Le code du travail définit les exigences en matière de négociation collective, d'arbitrage, de médiation, de grèves, de lock-out, de vote, ainsi que les droits des syndicats, des membres et des employeurs.

Le code du travail définit également les responsabilités des syndicats dans la représentation des membres et des employeurs dans la gestion des employés.



Les gains des syndicats : La négociation collective

La négociation collective est le processus par lequel les syndicats de travailleurs et travailleuses négocient avec les employeurs pour déterminer les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux pour leurs membres.

Points clés :

- Le rôle principal d'un syndicat de travailleurs et travailleuses est de négocier au nom de ses membres.
- Les employeurs fédéraux (par exemple, Air Canada) suivent le Code canadien du travail, Partie I – Relations industrielles, pour la négociation collective.
- Les employeurs provinciaux suivent le code du travail provincial respectif pour la négociation collective.
- Tous les codes du travail canadiens considèrent les syndicats et les employeurs comme égaux, en définissant les droits et les responsabilités de chacun.
- Le résultat de la négociation collective est une convention collective (CC), un contrat juridiquement contraignant qui définit ce que le syndicat et l'employeur peuvent ou ne peuvent pas faire.



Ce que nous pouvons réaliser ensemble par la négociation collective*



Des salaires plus élevés



De meilleures règles de travail



Indemnité de congé



Indemnité d'heures supplémentaires



Indemnité de congé férié



Droits d'ancienneté



Indemnité de congé maladie



Justice sur le lieu de travail

**Les avantages énumérés ci-dessus sont des gains durement obtenus par les syndicats.*



Conventions locales

Les conventions locales sont des compléments à la convention collective (CC) et ont la même autorité légale. Ces accords sont adaptés à chaque lieu de travail et précisent comment certains articles et clauses de la CC seront appliqués.

Ils couvrent généralement des sujets tels que les horaires, les congés, les heures supplémentaires, le pourvoi les postes vacants, le travail sur le terrain et d'urgence, ainsi que l'obligation d'accommoder les promotions.

Retraite et avantages sociaux

- Les retraites et les avantages sociaux peuvent être négociés dans le cadre de votre CC.
- Chaque employeur propose un plan de pension et un ensemble d'avantages sociaux différents.
- Chaque plan dispose d'un administrateur chargé de traiter les demandes et les questions.
- Les sites web de vos pensions et avantages sociaux offrent un accès aux formulaires, aux informations générales et aux détails personnels.
- Les améliorations de votre pension ou de vos avantages doivent être négociées par le biais de la négociation collective entre l'IAM et votre employeur.



Les gains des syndicats :

La santé et la sécurité au travail

- Tous les employeurs sont tenus de disposer de comités de santé et de sécurité ainsi que de représentants.
- Par exemple, en tant qu'employeur fédéral avec plusieurs sites, Air Canada, en collaboration avec l'IAM, maintient un comité de politique de sécurité national.
- Chaque lieu de travail aura un représentant principal de la santé et de la sécurité élu.
- De plus, il y aura des représentants de la santé et de la sécurité spécifiques à chaque secteur pour votre lieu de travail.



SANTÉ

SÉCURITÉ



Accidents et blessures

- Signalez tous les accidents, quasi-accidents et blessures survenus au travail.
- Signalez immédiatement tout incident à votre Chef d'équipe et au responsable en service.
- Les accidents impliquant des véhicules et des avions doivent également être signalés à l'entretien, même s'il n'y a pas de dommage visible.
- Complétez le rapport d'accident/besoin de soin dès que possible et avec des détails précis.



Premiers secours sur votre lieu de travail



- Les secouristes certifiés sont toujours disponibles sur votre lieu de travail (consultez la liste sur le tableau de sécurité).
- Informez le secouriste si vous ou un collègue êtes blessé(e). Il évaluera et traitera la blessure, ou vous orientera vers des soins plus appropriés si nécessaire.
- Les blessures mineures (comme les coupures) peuvent être traitées avec les prestations de premiers secours (par exemple, des pansements, des stations de lavage oculaire).
- Les blessures graves seront prises en charge par les services d'urgence (911) ou d'autres intervenants médicaux, ou nécessiteront peut-être une visite à l'hôpital.
- N'oubliez pas de remplir un rapport d'accident précis avec le responsable de service.





Les bénéfices du Syndicat de l'IAM



L'avantage collégial

Votre avantage éducatif du syndicat de l'IAM vous donne accès à plus de 50 certificats, programmes de diplôme d'associé, de baccalauréat et de maîtrise.

Disponible à temps partiel ou à temps plein et 100 % en ligne.

Pour plus d'informations :

Tim Ryan : (401) 742-5126

Brittani Gassner : (724) 777-0150

Breanna Scarmack : (724) 418-8623

Scannez le code QR pour en savoir plus



La sécurité de la retraite

1. Le Régime de Retraite Multi-Employeurs (RRME) est géré par des fiduciaires provenant de l'industrie et de l'IAM. Cette union de forces permet d'offrir une alternative à coût avantageux en contraste avec un régime épargne retraite (REER) ou un plan d'employeur simple. Le RRME IAM offre une pension déterminée par des taux de contributions négociés.

2. Le Régime de Retraite Syndical-Patronal (RRSP) de l'IAM: Ces fonds sont dédiés à la préservation, à l'amélioration et au versement des prestations de retraite aux membres de l'IAM, ainsi qu'à la diffusion d'informations pour la planification de la retraite et la prise de décisions.

Scannez le code QR pour en savoir plus



IAM RRME



IAM RRSP



Investir dans votre santé

Inscrivez-vous dès aujourd'hui à votre abonnement GoodLife Fitness pour bénéficier de réductions importantes sur les tarifs réguliers et avoir accès à plus de 200 clubs GoodLife Fitness à travers le Canada ainsi qu'à 30 clubs Énergie Cardio au Québec.

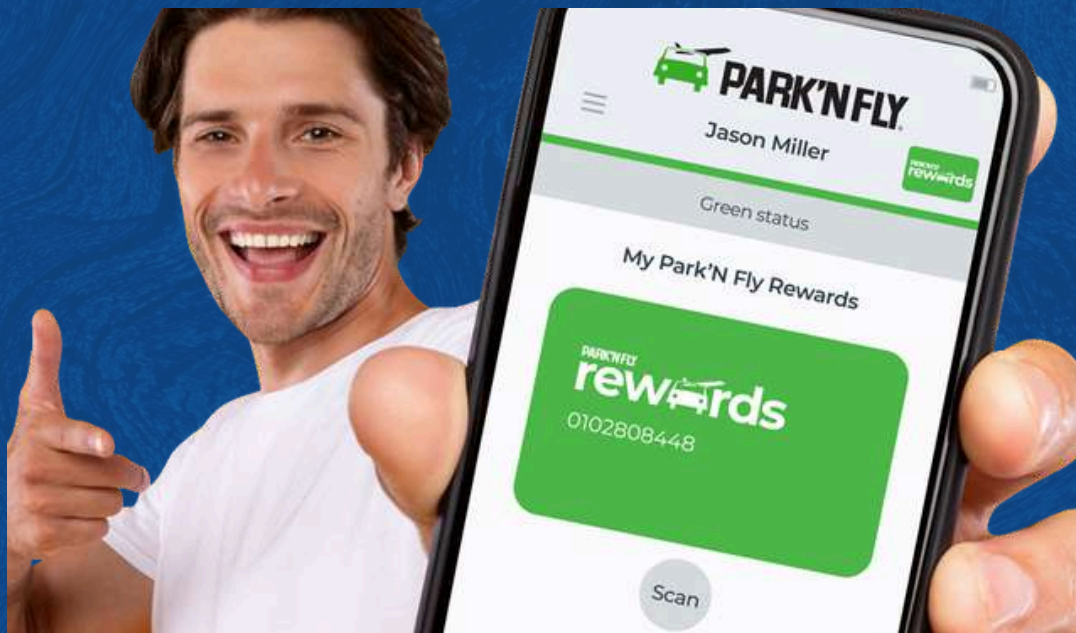
Scannez le code QR pour en savoir plus



GoodLife Fitness **Énergie Cardio**



Park'N Fly

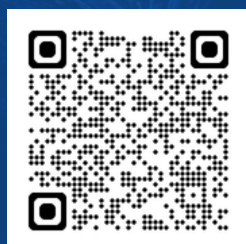


Les membres peuvent désormais utiliser le code de réduction pour accéder à des économies exclusives sur le stationnement à l'aéroport grâce au programme de réduction de l'association Park'N Fly, qui offre un accès immédiat à ces nouveaux tarifs et permet des économies importantes par rapport aux tarifs standards ou en ligne.

*Les économies peuvent varier en fonction de l'emplacement et de la saison.

Pour obtenir le code de réduction, veuillez contacter le bureau canadien de l'IAM à info@iamaw.ca ou nous appeler au numéro suivant: 416-386-1789.

Scannez le code QR pour en savoir plus



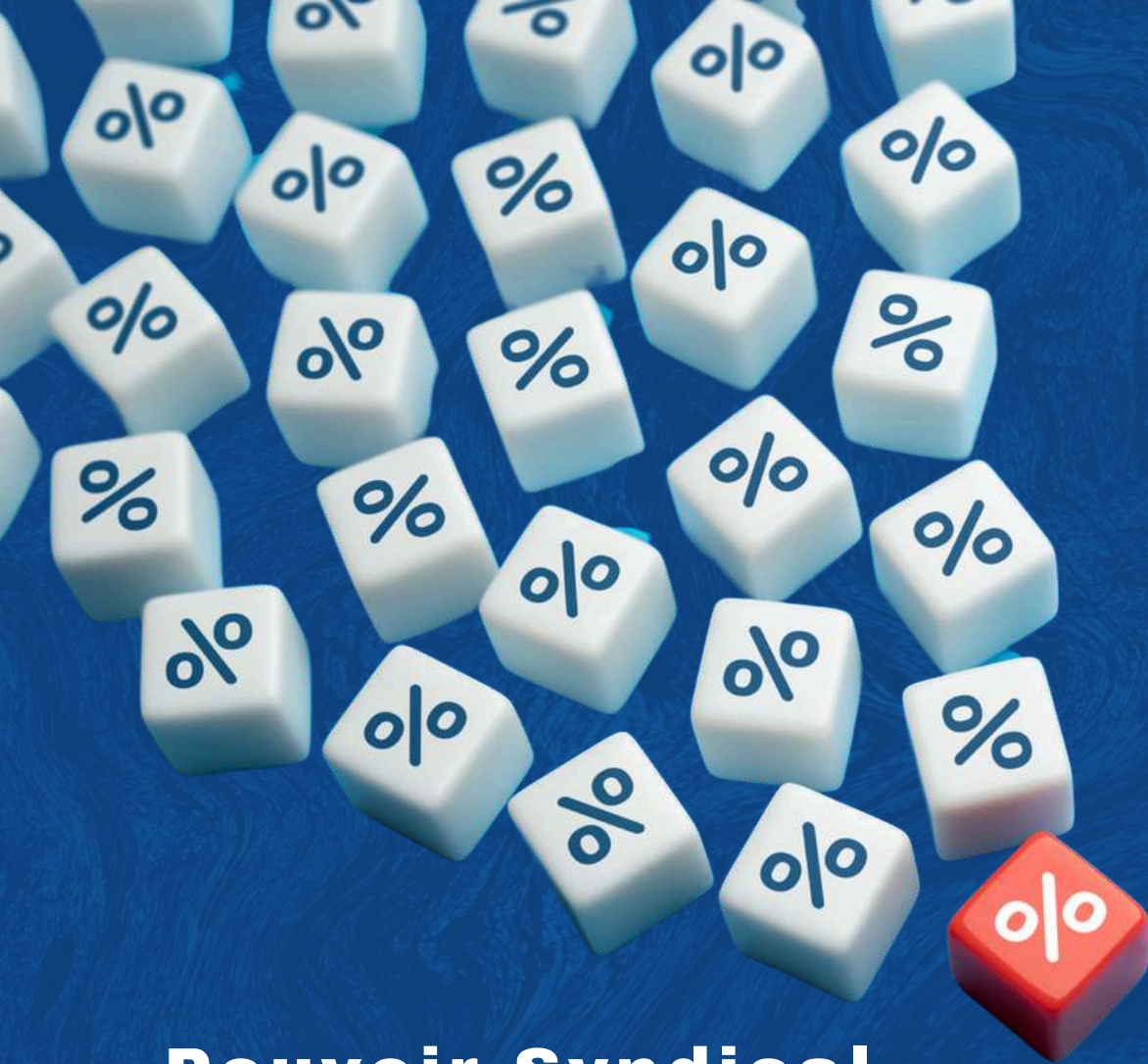
Assurance groupe auto et habitation

En tant que membre du syndicat de l'IAM, vous avez accès à une couverture personnalisée pour la maison et l'auto avec "La Personelle", grâce à l'aide de conseillers agréés qui adapteront votre couverture à vos besoins spécifiques.

Plus d'informations disponibles dans le dépliant inclus dans votre kit et en scannant le code QR ci-dessous.

Scannez le code QR pour en savoir plus





Pouvoir Syndical

Le Pouvoir Syndical est un programme d'avantages pour les membres, géré par les syndicats et à but non lucratif, offrant des réductions et des services exclusifs aux membres des syndicats, aux retraités et à leurs familles, en utilisant le pouvoir d'achat collectif pour négocier des économies dans divers secteurs.

Plus d'informations disponibles dans le dépliant inclus dans votre kit et en scannant le code QR ci-dessous.

**Scannez le code QR
pour en savoir plus**



Notre présence en ligne



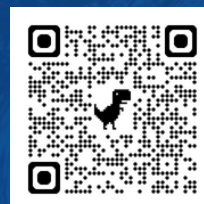
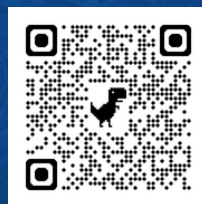
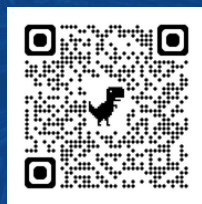
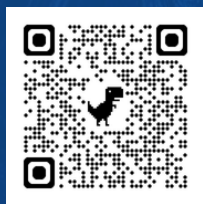
IAM

CONNECTÉ ET INFORMÉ

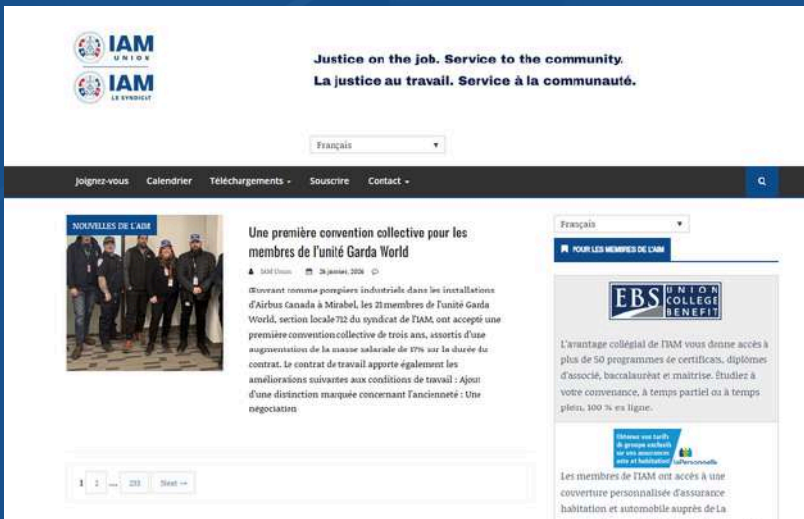


***VOTRE SYNDICAT
VOTRE VOIX!***

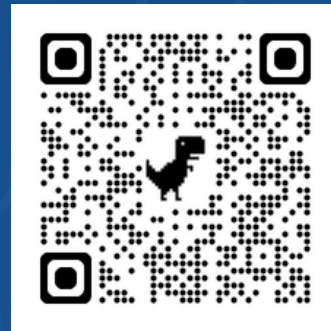
**RECEVEZ TOUTES LES NOUVELLES DE VOTRE SYNDICAT
EN SCANNANT LES CODES QR ET EN NOUS SUIVANT**



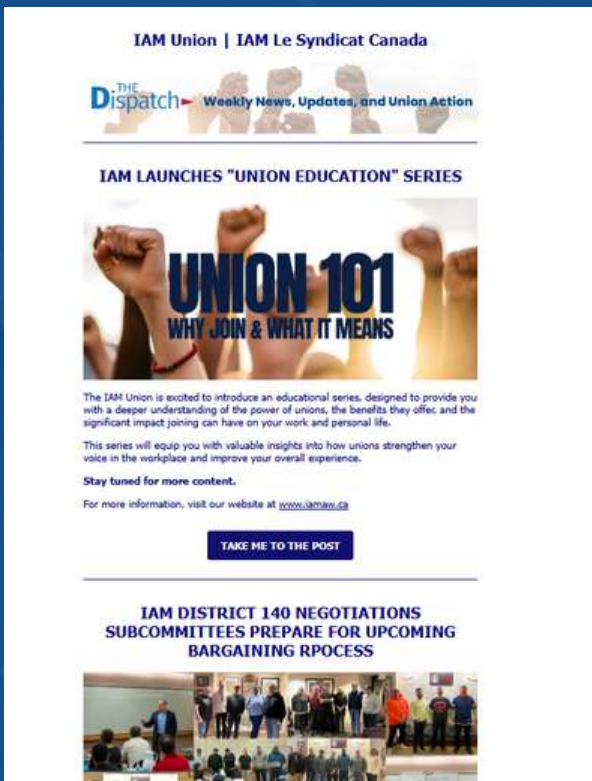
Notre site web : iamaw.ca



Visitez notre site web



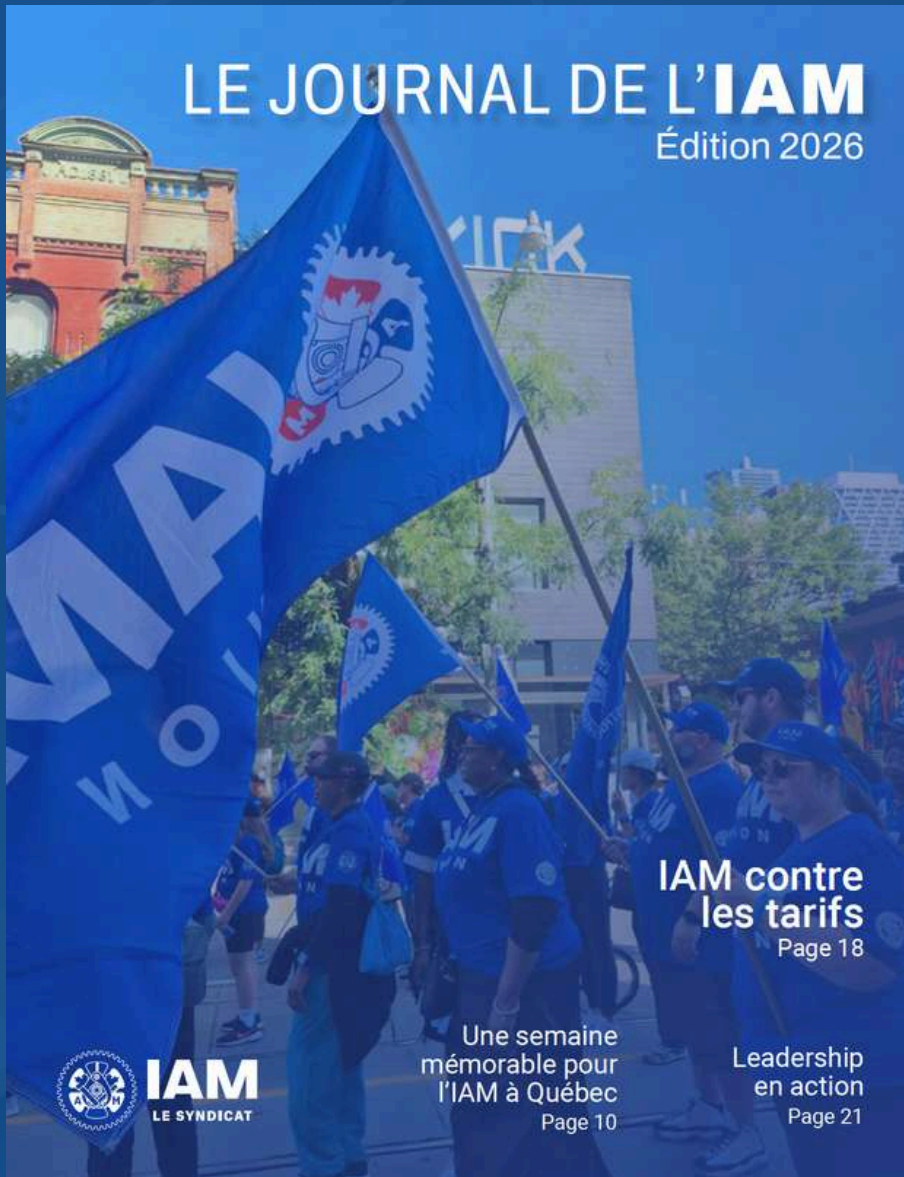
Notre bulletin hebdomadaire : [La Dépêche](#)



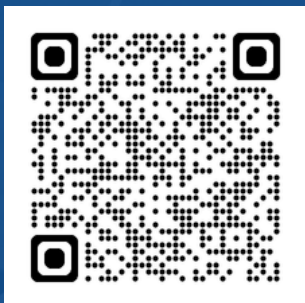
Inscrivez-vous pour recevoir les mises à jour en scannant le code QR ci-dessous.



Le magazine annuel de l'IAM : Le Journal



Scannez le code QR
pour en savoir plus



L'OUTIL LE PLUS IMPORTANT : **VOTRE COURRIEL**

Votre courriel est l'un des outils de communication les plus puissants, car il vous permet de rester connectés à vos mises à jour locales ainsi qu'aux informations importantes du personnel syndical de l'IAM.

Grâce à votre courriel, vous recevrez des communications essentielles, des mises à jour et des notifications pour vous assurer de toujours être informés.

Les courriels des membres sont également utilisés sur la plateforme de vote électronique Simply Voting, vous permettant de voter pour les conventions, les représentants syndicaux et de remplir des sondages de négociation où vous pouvez exprimer vos besoins et souhaits.

Il est important de pouvoir toujours accéder à votre courriel et de le vérifier régulièrement pour les dernières nouvelles.

Nous encourageons tous les membres à rester engagés et à interagir avec les messages qu'ils reçoivent. De plus, assurez-vous d'informer votre représentant local de tout changement d'adresse courriel afin de pouvoir continuer à être bien informés et inclus dans toutes les communications.



**Partagez vos nouvelles
syndicales avec nous
pour aider à diffuser
l'information !**

**En contactant
vbreidy@iamaw.org
lmorillon@iamaw.org**





IAM
LE SYNDICAT

Orientation et avantages pour les nouveaux membres

Le bureau canadien de l'IAM | Département des communications

IAM Le Syndicat Canada

18 Wynford Drive, Toronto, ON M3C 3S2

Téléphone : 416 - 386 - 1789

info@iamaw.ca

iamaw.ca

IAM Le Syndicat Canada, 2026. Tous droits réservés.

**Nous représentons
les travailleurs
et les travailleuses
à travers le Canada
depuis 1890.**



IAM
LE SYNDICAT